

Notice aide Bafa

Vous souhaitez suivre une formation Bafa,
nous pouvons vous y aider

Quels sont les
conditions
d'attribution ?

Quelles sont les
démarches ?

Quelles sont les
aides ?

Comment constituer
votre demande ?



Quels sont les conditions d'attribution ?

Le stagiaire doit :

- Avoir au moins **17 ans** au 1^{er} jour de la formation générale,
- Être **domicilié** dans le département d'Eure-et-Loir au moment de son inscription en stage d'approfondissement ou de qualification.

Quels sont les démarches ?

L'aide doit être sollicitée dans un délai **maximum de 3 mois** suivant la date d'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification.

L'imprimé « **Bafa : demande d'aide financière à la formation** » est disponible sur le site internet www.caf.fr

Quelles sont les aides ?

Pour une formation Bafa, le stagiaire bénéficie des aides suivantes :

✓ **Aide à la formation de base**

241,47 € pour le parcours de formation Bafa (session de formation générale, stage pratique et session d'approfondissement) auquel, il convient d'ajouter :

50,00 € pour une session d'approfondissement sur la « petite enfance » ou sur « l'accueil de public en situation de handicap ».

Vous êtes titulaire du Bafa, vous pouvez bénéficier d'une aide complémentaire :

✓ **Aide pour un stage de spécialisation**

150,00 € pour un stage sur les thèmes de « la petite enfance » ou « l'accueil de public en situation de handicap ».

Comment constituer votre demande ?

Vous ou vos parents êtes allocataires :

- l'imprimé « Bafa : demande d'aide financière à la formation » complété en totalité et signé,
- le Rib du stagiaire.

Vous ou vos parents n'êtes pas (ou plus) allocataires :

- l'imprimé « Bafa : demande d'aide financière à la formation » complété en totalité et signé,
- le Rib du stagiaire,
- l'imprimé de déclaration de situation vous concernant, afin de vous affilier à la Caf d'Eure-et-Loir, la copie d'une pièce d'état civil en cours de validité.